

**Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean**

**Québec** 



## **COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT**

Procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 27 février 2024 à 13h15 à la salle 239 du Centre administratif.

### **PRÉSENCES :**

#### **POUR LE CENTRE**

Olivier Bergeron  
Nancy Lachance  
Julie Truchon

#### **POUR LE SYNDICAT**

Guillaume Beaupré  
Joël Gagné  
Sandra Gallup  
Anthony Gilbert  
Éric Paradis

### **ABSENCES :**

Joanne Landry  
Jean-François Tadros

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	Olivier Bergeron souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous. Joël Gagné est le secrétaire de la rencontre.	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	<p>Olivier Bergeron fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mot de bienvenue;</li> <li>2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;</li> <li>3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 17 octobre 2023;</li> <li>4. Consultation sur le calendrier scolaire(P-S); <ol style="list-style-type: none"> <li>4.1 Journées pédagogiques 8-1.09;</li> </ol> </li> <li>5. Affectation 2024-2025 (P-S); <ol style="list-style-type: none"> <li>5.1 Retraites au 30 juin 2024;</li> </ol> </li> <li>6. Projets spéciaux (P);</li> <li>7. Plan de rattrapage (état de la situation) (S);</li> <li>8. Pénurie de personnel enseignant (P);</li> <li>9. Entente rareté (S); <ol style="list-style-type: none"> <li>9.1 Rémunération du 20%;</li> <li>9.2 Analyse des contrats de suppléance (Tâche complexe, rétention);</li> </ol> </li> <li>10. Programme d'accueil et d'intégration enseignant (P);</li> <li>11. Aide à la classe (P);</li> <li>12. Arrivée de nouveaux élèves (S);</li> <li>13. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (S);</li> <li>14. Documents à parvenir aux enseignants (S);</li> <li>15. Sommes résiduelles des stages (S);</li> <li>16. Affaires nouvelles : <ol style="list-style-type: none"> <li>16.1</li> </ol> </li> <li>17. Levée de la rencontre.</li> </ol>	<p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Guillaume Beaupré, appuyé par Nancy Lachance.</p> <p>Acceptée à l'unanimité après avoir ajouté :</p> <p>16.1 Dépassement du nombre d'élèves.</p>

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2023	<p>Suivis :</p> <p>4. Nancy Lachance mentionne que les journées portes ouvertes au secondaire ont été appréciées et satisfaisantes au niveau de la participation. Les jeunes accompagnés de leurs parents ont pu profiter de l'occasion pour prendre connaissance des différents programmes. La participation a atteint 346 jeunes au PWD, 283 à ESCL, 130 à ESCH et plus de 100 à Jean-Gauthier.</p> <p>6. Éric Paradis confirme que les vérifications ont été faites du côté syndical et qu'il reste à signer l'entente pour devancer le calendrier des étapes de l'organisation scolaire 2024-2025.</p> <p>8. Olivier Bergeron confirme la prolongation du contrat avec le GRAP pour le programme d'aide aux employés.</p> <p>9. Olivier Bergeron mentionne que les problématiques rencontrées au service de reprographie ont été résolues avant les fêtes. Des mesures seront prises pour d'éviter de revivre un même scénario pendant la période estivale 2024. Éric Paradis dit qu'il faut rappeler au personnel de prioriser et d'échelonner les demandes d'impression dans le temps.</p> <p>10. En l'absence de Jean-François Tadros, Olivier Bergeron indique qu'un suivi sera acheminé par écrit à la partie syndicale.</p> <p>11. Julie Truchon effectue un retour sur la séance d'information pour le personnel à statut précaire où plus d'une trentaine de personnes ont participé. Joël Gagné ajoute que la présence d'une direction, d'une conseillère pédagogique et de membres du personnel du service des ressources humaines fut appréciée.</p>	<p>L'acceptation du procès-verbal du 17 octobre 2023 est proposée par Anthony Gilbert, appuyé par Sandra Gallup. Acceptée à l'unanimité.</p>

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>14. Julie Truchon précise que 20 contrats réguliers à temps plein ont été octroyés à la formation générale des adultes et 5 à la formation professionnelle dans le cadre du projet pilote de régulateur de contrat à temps plein.</p> <p>17.2 Pour tenir compte des journées de grève de novembre 2023, Julie Truchon mentionne que la fête pour souligner les 25 ans de service a été reportée au 21 mars 2024. La fête des personnes retraitées aura lieu le 9 mai 2024. Le CSS a souligné l'acquisition de la permanence du personnel le 8 février dernier.</p> <p>17.3 Olivier Bergeron remercie le syndicat pour les commentaires reçus lors de la consultation sur la Politique alcool, drogues et médicaments. Il ajoute que son adoption par le Conseil d'administration est prévue en avril.</p>	
4.	CONSULTATION SUR LE CALENDRIER SCOLAIRE	Le processus de consultation sur la répartition des journées pédagogiques pour le calendrier scolaire 2024-2025 a été communiqué au syndicat par la partie patronale en janvier 2024. Un retour est attendu pour le 15 mars.	
4.1	JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 8-1.09	<p>Éric Paradis recommande aux parties de prévoir les nouvelles dispositions en lien avec le 25 % des journées pédagogiques en télétravail dont 20 % pour lesquelles le contenu sera déterminé par le personnel enseignant comme on les retrouve dans l'entente de principe et au cas où ces dispositions s'appliqueraient dès la prochaine année. Il demande également à réfléchir à la possibilité que les journées identifiées soient différentes d'un ordre d'enseignement à l'autre : cela pourrait faciliter la répartition et l'utilisation des ressources des services éducatifs.</p> <p>Il suggère de cibler 2 de ces journées en conformité de la clause 8-1.09 actuelle.</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
5.	AFFECTATION 2024-2025	<p>Julie Truchon confirme les dates d'affectation du personnel enseignant les 21, 22 et 23 mai 2024.</p> <p>Éric Paradis mentionne que les parties devront établir les modalités pour respecter l'obligation de terminer tous les processus d'affectation-mutation au plus tard le 8 août 2024. Il est convenu que des discussions préalables auront lieu et qu'au prochain CRT les modalités devront être officialisées.</p>	
5.1	RETRAITES AU 30 JUIN 2024	<p>Julie Truchon indique que dans le contexte où le processus de l'organisation scolaire 2024-2025 est devancée, il est souhaitable que le personnel enseignant dont la retraite est prévue pour cette année signifie leur intention dès que leur décision est prise.</p>	
6.	PROJETS SPÉCIAUX	<p>Julie Truchon effectue une brève présentation des projets spéciaux à partir des documents transmis la veille aux membres du comité.</p> <p>Éric Paradis exprime les réserves syndicales sur la modification du projet spécial à l'école Albert-Naud et l'exigence particulière, moniteur de ski niveau 1, qu'on y retrouve. Selon la description, l'activité de glisse se réaliserait à 5 ou 6 reprises de janvier à mars à chaque année. Il se questionne aussi sur l'implication de l'aide à la classe dont le rôle sera cadré dans la prochaine entente nationale.</p> <p>Guillaume Beaupré mentionne qu'il y a un projet semblable à l'école secondaire Curé-Hébert pour lequel il n'y a pas d'exigences particulières. Cela s'est également vécu pour des élèves du primaire du secteur sud avec le centre de ski du Mont Lac-Vert.</p> <p>Julie Truchon interpellera la direction de l'établissement et fera un suivi à la partie syndicale.</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Des discussions s'ensuivent sur les différents projets reconduits.</p> <p>À la question de Joël Gagné, Julie Truchon répond que l'affectation sur les postes des projets spéciaux pour les personnes y ayant droit s'effectuera de la même façon que l'an passé, soit par courriel avec une date limite pour signifier son intention.</p>	
7.	<b>PLAN DE RATTRAPAGE (ÉTAT DE LA SITUATION)</b>	<p>Éric Paradis questionne la partie patronale à savoir ce qui s'est mis en place dans le cadre du plan de rattrapage du ministre.</p> <p>Julie Truchon mentionne que les scénarios varient d'un établissement à l'autre selon les besoins et la disponibilité des ressources. D'autres corps d'emploi contribuent aussi au plan de rattrapage dans les limites de leurs fonctions.</p> <p>Olivier Bergeron ajoute que l'organisation a jusqu'au 30 août 2024 pour l'utilisation des fonds, mais envisage peu de moyens mis en place pour la période estivale.</p>	
8.	<b>PÉNURIE DE PERSONNEL ENSEIGNANT</b>	<p>Julie Truchon présente un portrait verbal de la pénurie de personnel qui se fait sentir dans tous les champs. Cela impacte certaines décisions quant à l'octroi de congés.</p> <p>Éric Paradis invite la partie patronale à transmettre le message au personnel enseignant par le biais des CPPE, des rencontres collectives ou des assemblées générales dans les milieux.</p> <p>Julie Truchon poursuit en mentionnant qu'il y a une plus grande pression sur le système depuis le retour des fêtes. Les remplacements sont assumés par des stages-emplois, des personnes qualifiées mais hors de leur champ d'appartenance, des personnes non légalement qualifiées; ce qui demande plus d'accompagnement.</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Elle souligne la bonne collaboration du personnel afin de maintenir les meilleures conditions possibles pour les enseignantes et enseignants.</p> <p>Éric Paradis se dit préoccupé par les appels de découragement reçus au syndicat de la part de certains enseignants affectés sur ces tâches souvent complexes.</p> <p>Julie Truchon est sensible aux problématiques rencontrées et invite les personnes concernées à communiquer avec elle.</p>	
9.	ÉNTENTE RARETÉ		
9.1	RÉMUNÉRATION 20 %	<p>Éric Paradis demande si le système de la paie a été modifié pour permettre la rémunération du 20 % supplémentaire prévu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans l'entente rareté.</p> <p>Julie Truchon répond que la situation devrait être régularisée pendant la semaine de relâche. Un travail de programmation doit être effectué.</p>	
9.2	ANALYSE DES CONTRATS DE SUPPLÉANCE (TÂCHE COMPLEXE, RÉTENTION)	<p>Éric Paradis demande si le bilan de mi-année mentionné plus tôt dans l'année a été produit. Il précise que certains de ces contrats se sont complexifiés avec l'ajout de suppléance à long terme, ce qui augmente la tâche des personnes concernées.</p> <p>Julie Truchon dit avoir recensé plusieurs éléments pour l'analyse et reconnaît que quelques tâches sont plus complexes, mais qu'en général cela se passe bien.</p> <p>Pour le PWD, Nancy Lachance mentionne que le nombre de périodes de suppléance dans les contrats sont en respect de ce qui est prévu.</p>	

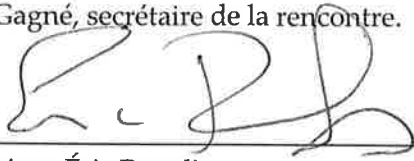
No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Éric Paradis énonce que des personnes ont demandé le retrait des périodes de suppléance. Julie Truchon confirme que deux personnes ont fait cette demande en début d'année et qu'une autre a basculé vers la formation générale des adultes.</p>	
10.	PROGRAMME D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION ENSEIGNANT	<p>Olivier Bergeron présente le travail effectué jusqu'à présent par un comité pour instaurer un Programme d'accueil et d'intégration du personnel enseignant. Les réflexions portent sur le contenu du programme, comment outiller, accompagner et soutenir le personnel selon les différents parcours. Les travaux se poursuivent en vue d'une application l'an prochain. La partie syndicale sera consultée.</p> <p>Éric Paradis salue l'initiative et demande à ne pas oublier d'identifier un gestionnaire auquel les personnes pourront se référer.</p>	
11.	AIDE À LA CLASSE	<p>Olivier Bergeron informe qu'à la suite de la dernière révision budgétaire, il y a eu ajout de ressources d'aide à la classe.</p> <p>Des discussions s'ensuivent sur le rôle et le déploiement des aides à la classe dans le contexte de l'Entente de principe et des textes à venir.</p>	
12.	ARRIVÉE DE NOUVEAUX ÉLÈVES	<p>Éric Paradis indique que dans certaines classes il arrive des élèves à différents moments en cours d'année. À chaque fois, cela amène une surcharge de travail au personnel enseignant qui doit accueillir et mettre à niveau ces élèves. Il demande la possibilité de déployer des ressources supplémentaires afin de soutenir les enseignants qui en accueillent plusieurs dans une même année.</p>	



No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		Olivier Bergeron transmettra le message à la direction des services éducatifs.	
13.	PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE	<p>Éric Paradis rappelle la sortie du ministre de l'éducation du 27 octobre 2023 en lien avec le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Il soulève quelques statistiques de la CNESST. De toutes les lésions liées à la violence, 22,5 % proviennent du secteur de l'éducation. Les élèves sont responsables de 19,4 % de ce nombre. Il y a eu une progression de 64 % des réclamations entre 2018 et 2022. De plus, il mentionne qu'une décision arbitrale est venue placer la LMRSSST devant la LIP.</p> <p>Il poursuit en revenant sur les discussions du dernier CRT d'octobre qui portait sur le travail du sous-comité pour outiller et soutenir les équipes-écoles. Il mentionne qu'un travail de prévention doit aussi se faire afin de contrer ce phénomène. Le syndicat encourage le personnel enseignant à déclarer tout geste de violence qu'il subit ou dont il est témoin à sa direction.</p> <p>Éric Paradis demande à la partie patronale si, comme le ministre l'a mentionné, une ressource a été engagée pour la gestion du plan de lutte.</p> <p>Olivier Bergeron indique que Josée Claveau est la personne responsable du dossier. Le Centre de services scolaire est conscient du travail à faire pour contrer la violence. Le sous-comité poursuit ses travaux en se servant des événements qui se produisent pour ajuster les actions à entreprendre. L'objectif est de pouvoir mettre en place les procédures à suivre à la rentrée 2024.</p> <p>Joël Gagné mentionne qu'un suivi des travaux doit avoir lieu lors de la prochaine rencontre du comité SST.</p>	
14.	DOCUMENTS À PARVENIR AUX ENSEIGNANTS	Éric Paradis mentionne que le syndicat est interpellé par des enseignants, notamment de la formation professionnelle, qui n'ont pas reçu leur contrat, ne connaissent pas le pourcentage de celui-ci et n'ont pas eu de clarification de leur tâche.	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Julie Truchon mentionne être en attente de plus de 35 demandes de tolérance d'engagement qui tardent à rentrer. Les contrats ne peuvent être produit avant la réception des tolérances. Cependant, la majorité des personnes est rémunérée en tenant compte des tâches accordées.</p>	
15.	SOMMES RÉSIDUELLES DES STAGES	<p>Éric Paradis demande à la partie patronale si le versement des sommes a été effectué et de lui transmettre le tableau des sommes résiduelles pour l'année 2022-2023 à la suite de ce qui a été convenu dernièrement.</p> <p>Julie Truchon confirme que les versements additionnels ont été versés aux maîtres associés. Elle fera parvenir le tableau des sommes résiduelles à la partie syndicale.</p>	
16.	AFFAIRES NOUVELLES		
16.1	DÉPASSEMENT DU NOMBRE D'ÉLÈVES	<p>Joël Gagné demande si le versement des compensations pour dépassement du nombre d'élèves a été effectué.</p> <p>Julie Truchon mentionne qu'une nouvelle personne du service des ressources humaines doit être formée pour le traitement des données. Le versement des montants devrait se faire à la mi-mars et les documents seront acheminés au syndicat par la suite.</p>	
17.	LEVÉE DE LA RENCONTRE	La rencontre est levée à 15 h 25.	<p>Nancy Lachance propose la levée de la rencontre. Acceptée à l'unanimité.</p>

Joël Gagné, secrétaire de la rencontre.



---

Monsieur Éric Paradis  
Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ)



---

Monsieur Olivier Bergeron, directeur  
Service des ressources humaines